



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS
ET CERTIFICATS NUMÉRO 06-104**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général de la municipalité, QUE :

Le 7 juin 2016, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham a adopté le Règlement numéro 2016-04 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 06-104. Ce règlement a principalement pour objet de modifier la tarification pour les permis et certificats en prévoyant la gratuité pour tout type de demande.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ à Brigham, ce 15^e jour du mois de juin 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Jean-François Grandmont, OMA